Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 25 octobre 2016

n° 19241

Le Parlement roumain vote pour la suppression de la contribution à l'audiovisuel public.
Le Gouvernement roumaine conteste devant la Cour constitutionnelle la loi sur la conversion en lei des prêts en francs suisses.

Le Parlement roumain vote pour la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. La Chambre des députés a adopté aujourd'hui à l'unanimité (avec 225 voix favorables) une proposition de loi supprimant 102 redevances et taxes administratives (recettes non-fiscales) sur un total de 151 taxes de ce type répertoriées par le ministère des Finances. Le texte adopté aujourd'hui vise ainsi à éliminer entre autres les redevances audiovisuelles, 33 taxes consulaires et liées à la nationalité, 20 taxes perçues par l'office du Registre du commerce et le « timbre environnemental » (l'écotaxe payée en Roumanie lors de l'immatriculation d'un véhicule). Si la loi est promulguée par le Président Klaus Iohannis, son impact est estimé par le ministère des Finances à 1,6 milliards de lei (350 millions d'euros), soit 0,2% du PIB de la Roumanie. La proposition de loi a été initiée il y a environ deux semaines par plusieurs députés sociaux-démocrates et a été validée par le Sénat le 17 octobre dernier (*Agerpres*, *Europa FM*, *Adevărul*). La suppression de la contribution à l'audiovisuel public a été contestée par les employés de la télévision et de la radio publiques. Les directions de la *Télévision nationale roumaine (TVR)* et de la *Radio roumaine* avaient appelé à ce que la redevance audiovisuelle ne soit pas supprimée, mettant en garde contre la perte de l'autonomie et de l'indépendance éditoriale de l'audiovisuel public.

S'exprimant ce matin sur la suppression des taxes adoptée par le Parlement, le Premier ministre Dacian Ciolos a déclaré que certaines taxes pouvaient être supprimées sans conséquences négatives, alors que « la suppression des autres pourrait créer des difficultés financières assez importantes pour certaines institutions » (*HotNews.ro*). Anca Dragu, ministre des Finances, a annoncé que le Gouvernement réfléchissait sur la possibilité de contester la loi devant la Cour constitutionnelle.

Pour sa part, Ionuț Dumitru, président du Conseil fiscal, organisme consultatif composé d'experts en économie, a affirmé que l'existence de la plupart des taxes éliminées par la loi adoptée aujourd'hui n'était pas justifiée du point de vue économique, car l'effort administratif pour les collecter était plus coûteux que les recettes obtenues. « En revanche, je crois que la discussion aurait dû être beaucoup plus sérieuse au sujet des taxes à haut impact financier, à savoir les redevances audiovisuelles et le timbre environnemental », a précisé Ionuț Dumitru (*Agerpres*).

Loi sur la conversion en lei des prêts en francs suisses, contestée devant la CCR. Le Gouvernement a contesté hier devant la Cour constitutionnelle roumaine (CCR) une loi adoptée la semaine dernière par le Parlement et contestée par les milieux financiers, qui ouvre la possibilité pour les Roumains ayant contracté des prêts bancaires libellés en francs suisses de rembourser leurs dettes en lei, au taux de change en vigueur au moment où ils ont signé le contrat. Le Gouvernement soutient que la possibilité de remboursement en lei au taux de change en vigueur lors de la signature du contrat devrait être accordée sur critères sociaux (*PRO TV*). Le Premier ministre Dacian Cioloș a précisé que le Gouvernement soutenait cette loi, à condition qu'elle ne s'applique qu'aux personnes en difficulté financière et qu'elle exclue les « spéculateurs » (*HotNews.ro*). La CCR se prononcera le 23 novembre prochain sur la contestation formulée par le Gouvernement (*Agerpres*).

Elections législatives. La presse continue de suivre de près les listes des candidats aux législatives du 11 décembre 2016, que les partis s'apprêtent à déposer cette semaine au

bureau électoral central (BEC). Selon *Evenimentul Zilei*, le Parti social-démocrate (PSD) a pour objectif de remporter 50% des sièges de parlementaires à Bucarest. La liste préliminaire des candidats sociaux-démocrates aux sièges de sénateurs de Bucarest inclut des anciens ministres comme Ecaterina Andronescu (Education), Robert Cazanciuc (Justice), Mihnea Costoiu (Recherche), Ioan Vulpescu (Culture), ainsi que l'ancien conseiller présidentiel Șerban Nicolae. Parmi les candidats sociaux-démocrates à la Chambre des députés pour la circonscription de la capitale, on compte des noms comme celui de Gabriel Petrea, ancien chef des Jeunes sociaux-démocrates (TSD) ou celui de l'ancienne députée libérale Diana Tușă.

S'agissant du Parti national libéral (PNL), *Evenimentul Zilei* remarque que toute une série de libéraux issus de l'ancien Parti démocrate-libéral (PDL), qui a fusionné avec le PNL en 2014, ne se retrouveront pas sur la liste de candidats du parti. Le quotidien mentionne à ce titre Vasile Blaga, Traian Igaș, Sulfina Barbu, Radu F. Alexandru et Andreea Paul.

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- La comédienne Medeea Marinescu, ambassadrice de la conférence « Paris Climat 2015 » et de l'Accord de Paris en Roumanie, a souligné sur *Realitatea TV* l'importance de la lutte contre les dérèglements climatiques. Medeea Marinescu s'est vue remettre le 20 octobre dernier les insignes de chevalier dans l'Ordre national du Mérite (*RFI Roumanie*).

- François Saint-Paul, ambassadeur de France en Roumanie, remettra ce soir les insignes de chevalier dans l'Ordre national du Mérite à Cornel Ion, directeur de Radio France Internationale Roumanie (*HotNews.ro*, *RFI Roumanie*).

- ***Actualité française reprise par les médias roumains*** : de très nombreux reportages factuels au sujet du démantèlement et l'évacuation du camps de migrants de Calais sont publiés par l'ensemble des médias depuis hier (*PRO TV*, *PRO TV*, *Europa FM*).

Retrouvez l'ensemble de nos revues de presse sur le site Internet de l'Ambassade de France en Roumanie.

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie